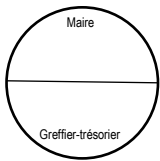


**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE DE DORSET**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

Le lundi, 3 février 2025

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE JANVIER 2025**
- 4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE**
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 5.1 Compte-rendu des comités et MRC Beauce-Sartigan
 - 5.2 Comptes payés et à payer
 - 5.3 Mise à jour du plan de classification et calendrier de conservation
 - 5.4 Ajout du module de paiement électronique des fournisseurs
 - 5.5 Modification du calendrier des séances de conseil 2025
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1 Inspection et entretien de la plateforme élévatrice (hôtel de ville)
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1 Désignation d'un représentant pour l'entente relative à la création de la Régie de sécurité incendie de la Haute-Beauce
- 8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 8.1 Achat d'un escalateur et réparation de l'elliptique (gym municipal)
- 9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
- 10. VARIA**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE DE DORSET**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
Le lundi, 3 février 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset tenue le lundi, 3 février 2025 à 19 h à la salle du Conseil sise au 847, rue Principale. Sont présents le maire Michel Breton et les membres du Conseil Marcel Élément, Michel Lindsay, Lise Garant, Lucas Létourneau et Lucien Beaudry.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Michel Breton et la directrice générale et greffière-trésorière Nathalie Poulin est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19h07.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03.02.25.9

***Il est proposé par Michel Lindsay
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

Que l'ordre du jour du 3 février 2025 soit adopté tel que déposé.

Adoptée

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE JANVIER 2025

03.02.25.10

***Il est proposé par Marcel Élément
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2025 soit adopté tel que déposé.

Adoptée

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière Nathalie Poulin dépose le rapport de correspondance reçue au cours de la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 janvier 2025. Ledit rapport et la correspondance peuvent être consultés au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

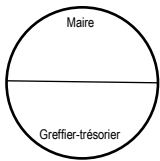
5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 Compte-rendu des comités et de la MRC Beauce-Sartigan

Le maire Michel Breton félicite la Ville de Saint-Georges pour l'obtention des Jeux du Québec pour l'été 2027. Une lettre de félicitations sera expédiée.

En ce qui concerne les suivis de dossiers de la MRC Beauce-Sartigan, le maire informe l'assistance de l'obtention d'un soutien financier de 161 942 \$ aux promoteurs événementiels « Volet 2 - Équipement de Signature innovation », du fait que Les Industries Bonneville déposeront un projet de développement résidentiel dans différentes municipalités et que la MRC dispose d'un outil pour le maintien et le développement des services de loisirs et culture.

5.2 Comptes payés et à payer



CONSIDÉRANT les comptes à payer ayant été déposés au conseil tels que présentés dans le tableau suivant :

Comptes à payer	
<i>Sous-total des comptes à payer</i>	17 243,12 \$
Comptes payés	
<i>Sous-total des comptes payés</i>	0 \$
Total des comptes payés et à payer	17 243,12 \$

03.02.25.11

***Il est proposé par Lise Garant
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

D'autoriser le paiement des comptes à payer d'un montant de 17 243,12 \$, le tout tel que déposé.

Adoptée

5.3 Mise à jour du plan de classification et calendrier de conservation

CONSIDÉRANT l'état de la situation entourant la gestion documentaire numérique et celle des archives papier;

CONSIDÉRANT les normes applicables en la matière, dont notamment celles de la *Loi sur les archives*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'Entente intermunicipale pour la fourniture de services d'administration et de travaux publics avec la Municipalité de Courcelles-Saint-Évariste, un mandat de sous-traitance totalisant 200 heures a été accordé par celle-ci à la consultante Anne Turcotte, au nom de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset, pour procéder au classement des documents numériques et réaliser d'autres tâches visant la mise en conformité légale et réglementaire de Saint-Hilaire-de-Dorset;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Archivix, une entreprise se spécialisant dans la conception et mise à jour des plans de classification et de calendriers de conservation et dans l'archivage de documents;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires prévus au budget de l'année 2025 sont limités;

CONSIDÉRANT QUE la consultante est prête à réduire à 100 heures le mandat préalablement accordé par Courcelles-Saint-Évariste afin de favoriser le recours à une ressource experte en matière de gestion documentaire, se concentrant plutôt à la mise en conformité légale et réglementaire;

03.02.25.12

***Il est proposé par Lucien Beaudry
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

DE mandater Archivix à la mise à jour du plan de classification et du calendrier de conservation conformément aux dispositions légales applicables au coût de 5 000 \$ avant les taxes;

ET D'informer la Municipalité de Courcelles-Saint-Évariste de la réduction du mandat de la consultante Anne Turcotte à 100 heures pour la mise en conformité légale et réglementaire.

Adoptée

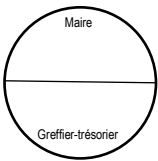
5.4 Ajout du module de paiement électronique des fournisseurs

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale d'ajouter le module de paiement électronique des fournisseurs au logiciel de comptabilité pour faciliter les opérations;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires prévus au budget 2025 permettent de couvrir la dépense;

03.02.25.13

***Il est proposé par Lucas Létourneau
Et résolu à l'unanimité des élus présents***



D'ajouter le module de paiement électronique des fournisseurs au logiciel de comptabilité au coût annuel de 550 \$ avant les taxes;

Adoptée

Poste de dépense : 02-130-00-414

5.5 Modification du calendrier des séances du conseil de l'année 2025

CONSIDÉRANT le conflit d'horaire de certaines séances prévues en 2025 versus celles de Courcelles-Saint-Évariste;

03.02.25.14

Il est proposé par Michel Lindsay
Et résolu à l'unanimité des élus présents

DE modifier les dates des séances du Conseil des mois de juillet, août et novembre de l'année 2025 comme suit :

- Mercredi, 9 juillet
- Lundi, 11 août
- Mercredi, 12 novembre

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 Inspection et entretien de la plateforme élévatrice (hôtel de ville)

CONSIDÉRANT l'obligation de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) de procéder à l'entretien de la plateforme élévatrice située à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2025;

03.02.25.15

Il est proposé par Lise Garant
Et résolu à l'unanimité des élus présents

DE mandater Élévabec inc. à procéder à l'entretien de la plateforme élévatrice au coût de 495 \$ avant les taxes, le tout conformément à la soumission numéro 282;

Adoptée

Poste de dépense : 02-130-00-527

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Désignation d'un représentant pour l'entente relative à la création de la Régie de sécurité incendie de la Haute-Beauce

CONSIDÉRANT les négociations entamées entre les élus des municipalités de la Guadeloupe, Courcelles-Saint-Évariste et Saint-Hilaire-de-Dorset pour la formation d'une Régie de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un représentant de l'administration à siéger à la table des négociations;

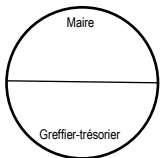
CONSIDÉRANT QUE le directeur général par intérim sortant maîtrise le dossier, pour y avoir été impliqué durant son mandat;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des honoraires professionnels requis sont admissibles à la subvention « Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » obtenue par la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset;

03.02.25.16

Il est proposé par Lucien Beaudry
Et résolu à l'unanimité des élus présents

DE désigner Monsieur Jean-Charles Bellemare comme représentant de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset dans le cadre des négociations entourant la création de la Régie de sécurité incendie de la Haute-Beauce, et ce, aux mêmes conditions salariales que celles convenues à la résolution numéro 15.01.25.6;



ET D'autoriser la directrice générale à payer, sur réception, toute facture émise par le représentant dans le cadre de ce mandat.

Adoptée

Poste de dépense : 02-220-00-442

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Achat d'un escalateur et réparation de l'elliptique (gym municipal)

CONSIDÉRANT QUE deux appareils d'exercice (tapis roulant et elliptique) sont brisés;

CONSIDÉRANT QU'aucune pièce de remplacement n'est disponible pour réparer le tapis roulant (modèle discontinué);

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil de maintenir ces infrastructures accessibles à la population;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires requis n'ont pas été prévus au programme triennal d'immobilisations de l'année 2025;

03.02.25.17

Il est proposé par Marcel Élément

Et résolu à l'unanimité des élus présents

DE procéder à la réparation de l'elliptique au coût de 96,75 \$ avant les taxes;

ET DE rechercher le financement requis à l'achat d'un nouvel appareil d'exercice.

Adoptée

Poste de dépense : 02-701-20-526 (réparation)

9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre personnes assistent à la séance. Les questions posées concernent les sujets suivants :

- Réparation de la porte de la bibliothèque
- Fonctionnement du service de premiers répondants de jour
- Dossier des éoliennes

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé.

03.02.25.18

Il est proposé par Lise Garant

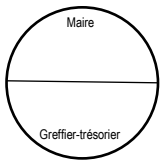
Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19 h 31.

Adoptée

Michel Breton
Maire

Nathalie Poulin
Directrice générale et
greffière-trésorière



Je, Michel Breton, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Michel Breton
Maire